



une RÉUNION d'INFORMATION SYNDICALE ouverte à toutes et tous les AESH

Mardi 16 avril 2024 - 13h30 à 16h30

Manosque - Collège Jean Giono

Programme

Connaître ses droits et les faire respecter

Echanger sur nos conditions de travail

Se défendre collectivement

Qui peut participer ?

En application, de l'article 5 du décret 82-447 du 28 mai 1982, vous pouvez participer à une RIS sur votre temps de travail. C'est un droit pour tou·te·s, quel que soit votre contrat ou votre statut, sans perte de salaire ou récupération d'heures !

Comment participer ?

Vous travaillez en collège ou en lycée, vous devez informer par courriel votre chef·fe d'établissement de votre participation à la réunion ; vous travaillez en école, vous devez informer par courriel l'IEN de votre circonscription :

- prévenir le 10 avril au plus tard.**

Vous trouverez les modèles du courrier à envoyer par mail à votre supérieur·e hiérarchique sur notre site internet : www.sudeduc04.org

IMPORTANT : en raison du plan vigipirate, il est absolument nécessaire que vous vous inscriviez auprès de SUD éducation 04 en plus de l'inscription auprès de votre supérieur·e hiérarchique.

Merci de bien vouloir nous envoyer un courriel mentionnant votre prénom, nom et le/les établissements dans lesquels vous travaillez à admin@sudeduc04.org pour nous informer de votre participation.

Si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à nous contacter !

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur notre site www.sudeduc04.org